



Contestation avis de contravention.

Par **Levasseur joris**, le **17/04/2017** à **23:16**

Bonjour,

Le 31 mars j'ai été verbalisé pour franchissement d'une ligne blanche. Ils m'ont donc verbalisés et j'ai signé Sur le boîtier électronique.

J'ai reçu il y a quelques jours, l'avis de contravention qui mentionne comme heure : 15h49 or je suis parti du travail à 16h22. (preuve avec système de pointage validé par la RH). Puis je contester cette contravention pour vice de formes (art l429) ? Merci d'avance de vos réponses.

Par **janus2fr**, le **18/04/2017** à **10:55**

Bonjour,

Le problème, c'est que vous avez été intercepté et identifié. Donc cette erreur d'heure sera qualifiée d'erreur de plume et sans conséquences.

Il en aurait été autrement en cas de PV à la volée sans votre interception...